

## **Un revenu de base serait un moyen injuste, compliqué et coûteux d'éliminer la pauvreté**

**Par Diane Bellemare**

Diane Bellemare est une sénatrice québécoise et une économiste.

Il y a beaucoup à dire sur le projet de loi S-233 déposé au Sénat. Le projet de loi, qui propose d'obliger le ministre fédéral des Finances à élaborer un cadre national pour la mise en œuvre d'un revenu de base garanti inconditionnel et suffisant (équivalant au seuil de faible revenu ou s'en rapprochant) pour tous les citoyens canadiens de plus de 17 ans, ainsi que pour les résidents canadiens, les réfugiés et les travailleurs temporaires, vise à éliminer la pauvreté et à établir l'équité sociale. Ces objectifs sont louables. Les effets positifs d'un revenu de base stable sur la santé physique et mentale d'une personne ne font également aucun doute, comme l'ont démontré de nombreuses recherches.

Mais la mise en place d'un revenu de base garanti n'est pas la seule façon d'atteindre ces nobles objectifs. En fait, ce serait l'un des moyens les plus complexes sur le plan constitutionnel et les plus coûteux de lutter contre la pauvreté et les inégalités. L'approche globale comporte aussi des lacunes au chapitre de l'équité et de la crédibilité nécessaire à l'adhésion indispensable du public. Il ne faut toutefois pas confondre les arguments contre l'adoption d'un revenu de base garanti avec des appels à l'acceptation du statu quo. La résolution des problèmes sociaux tels que la pauvreté, le chômage ou le sous-emploi chroniques et les déficits en matière de formation et d'éducation devrait plutôt passer par la mise en œuvre de programmes sociaux ciblés, issue d'une collaboration entre tous les ordres de gouvernement.

Abordons d'abord la question des coûts. Selon une analyse effectuée en 2021 par le directeur parlementaire du budget (DPB), le coût brut d'un programme de revenu minimum garanti pour les adultes canadiens âgés de 18 à 64 ans, semblable à celui adopté dans le cadre du Projet pilote portant sur le revenu de base de l'Ontario (qui prévoyait jusqu'à 17 000 \$ par année pour une personne et jusqu'à 24 000 \$ pour un couple), serait de 87,6 milliards de dollars en 2022-2023. Dans un autre calcul des coûts, le Réseau canadien pour le revenu garanti (RCRG) estime qu'un revenu garanti de 22 000 \$ par adulte de plus de 17 ans coûterait 187 milliards de dollars par année.

Peu importe le chiffre que vous retenir, ces fourchettes approximatives sont près de l'équivalent de tout l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers versé en 2021-2022 (189,4 milliards de dollars). Dans un autre scénario, le RCRG estime le coût d'une allocation universelle non imposable de 22 000 \$ par adulte à 637 milliards de dollars, soit près du double de l'ensemble des revenus budgétaires du gouvernement fédéral (qui s'élevaient à 394 milliards de dollars en 2021-2022).

Le financement d'un revenu de base garanti mettrait fin au montant personnel de base et à toutes les autres déductions fiscales. Cela nécessiterait une transformation intégrale de notre système d'impôt sur le revenu aux échelons fédéral et provincial, et aurait des effets économiques néfastes qui nuiraient probablement à la participation au marché du travail, pas parce que les gens sont paresseux, mais parce qu'ils sont rationnels. Or, moins d'heures de travail sur le marché du travail, ça signifie moins de revenus pour les gouvernements. Autrement dit, un revenu de base garanti serait financièrement non viable. Il n'est pas surprenant que le Québec et la Colombie-

Britannique aient récemment rejeté la faisabilité de l'adoption d'un revenu minimum garanti après avoir étudié la question en profondeur.

Ces provinces ont également soulevé des questions d'équité. Un revenu de base égal pour tous n'est pas nécessairement équitable, car il ne garantit pas l'égalité des chances. Les personnes et les familles ont des besoins différents que le système social actuel reconnaît. Selon l'analyse du DPB sur les effets de redistribution d'un revenu de base, une famille monoparentale à faible revenu perdrait 5 315 \$ par année avec un programme de revenu de base. En fait, un revenu de base garanti réduirait la capacité de cibler des besoins et des circonstances variés afin d'offrir des possibilités réellement équitables.

Le projet de loi S-233 soulève aussi des enjeux constitutionnels réels. L'abolition des transferts fédéraux pour les programmes sociaux nécessaire à la mise en œuvre d'un revenu minimum garanti nécessiterait des négociations avec les provinces et les territoires, qui ne céderaient pas facilement leur responsabilité en matière d'aide sociale au gouvernement fédéral.

Enfin, les Canadiens ne semblent pas prêts à financer un revenu de base. En mars 2022, j'ai commandé à la firme Angus Reid un sondage d'opinion publique sur le sujet. Des plus de 1 500 répondants, 79 % croient que tous les adultes en âge de travailler au Canada devraient travailler pour gagner leur vie. Alors qu'un peu moins de la moitié (46 %) des répondants ont dit qu'ils seraient en faveur d'un revenu de base garanti fédéral, ce chiffre a chuté à 19 % lorsqu'on leur a présenté les répercussions budgétaires du financement d'un tel programme.

Cela ne veut pas dire que les Canadiens ne souhaitent pas s'entraider. Bien au contraire : lorsqu'on les a interrogés au sujet de programmes ciblés, comme un programme de garantie pour la jeunesse, qui appuierait un programme d'accès à l'emploi pour les Canadiens sans emploi de moins de 30 ans, 59 % des répondants se sont prononcés en faveur de tels programmes. De même, 65 % appuieraient un programme d'accès à l'emploi pour tous les Canadiens sans emploi, et 74 % se sont dit en faveur d'un programme de formation professionnelle pour tous les Canadiens.

Il existe de nombreuses solutions auxquelles nous pouvons travailler pour éliminer la pauvreté et l'inégalité au Canada, mais un revenu de base garanti ne devrait pas en faire partie. Il est grand temps que nous abandonnions ce rêve utopique et que nous choisissons plutôt des programmes pratiques, ciblés et ayant déjà rigoureusement fait leurs preuves qui réduiront et préviendront la pauvreté, offriront des formations pour acquérir des compétences et permettront de créer un marché du travail inclusif.

\*Version traduite de l'anglais. L'article a été publié pour la première fois le 27 avril 2022 dans le *Globe and Mail*.